

N° 12.465 /MFPTSS/SG

Ouagadougou, le 22 OCT 2012

COMMUNIQUE

A l'occasion de la tenue de la treizième (**XIIIe**) édition du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (**SIAO**), le Ministre de la fonction publique, du Travail et de la Sécurité Sociale a l'honneur de porter à la connaissance des travailleurs et des employeurs des secteurs public et privé que les journées de travail, sont déclarées continues de **7 heures à 14 heures dans la Commune de Ouagadougou**, pour la période allant du **samedi 27 octobre au samedi 03 novembre 2012** conformément à l'article 8 du décret n°2003-240/PRES/PM/MFPRE du 20 mai 2003 portant horaire de travail dans les administrations du secteur public.

Il rappelle aux employeurs et aux travailleurs qu'ils devront s'organiser pour assurer le travail dans les services à activités continues.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Koudbi SINARE

Chevalier de l'ordre du Mérite